

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Association des fourmis dans le compteur. Subvention. Décision. Autorisation.

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association « des fourmis dans le compteur » a été fondée en 2006. Elle compte 70 adhérents représentant 40 maisons du quartier de Malartic à Gradignan. Les adhérents sont par ailleurs constitués en coopérative depuis le 1^{er} juillet 2011. L'association s'est mise en lien avec plusieurs acteurs parties prenantes dans les domaines de l'habitat, de l'énergie ou de la rénovation énergétique comme Valorem, Ufa, Optarel, Pact, Ersol, Sarrazin, Egee Conseil, Valrea, Nobatek, I2M, le Crédit coopératif, la Commune de Gradignan, pour faire émerger le projet « Fourminergie ».

L'objectif de ce projet est de déployer, à destination immédiate des habitants du quartier de Malartic à Gradignan, un outil d'aide à la décision et à la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur maison : quels travaux, avec quelle maîtrise d'ouvrage, dans quel cadre juridique et avec quels mécanismes de financement ? Toutefois, il est prévu à terme de généraliser l'utilisation de l'outil consolidé à tout le parc de maisons individuelles de type « chalandonnette » de la Cub : la reproductibilité est la préoccupation centrale du projet.

Les deux spécificités de ce projet sont :

- le portage de sa maîtrise d'ouvrage par une coopérative constituée des habitants concernés par les réhabilitations,
- la recherche de mécanismes de financements innovants, entre autres par la vente d'électricité issue de l'exploitation de parcs éoliens.

La première phase, commencée en 2006 a permis, en 2007 et avec le soutien de l'Ademe, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde, de réaliser 38 bilans énergétiques dans le quartier de Malartic.

Le projet Fourminergie a été labellisé en 2010 par un pôle de compétitivité lié au Conseil Régional d'Aquitaine, **le CREAHD** (*Construction, Ressources, Environnement, Aménagement et Habitat durables*).

Le détail du projet :

Une série d'actions est aujourd'hui identifiée pour lesquelles une aide est demandée. Ces actions se situent soit en amont, soit en accompagnement, soit en aval des travaux de rénovation proprement dits, travaux dont le financement reste entièrement à la charge des habitants. En effet, la société Valorem, partenaire moteur du projet, promeut un mécanisme d'autofinancement des travaux de rénovation grâce aux économies d'énergie réalisées et au produit de la vente d'électricité investie dans le déploiement par Valorem de parcs éoliens.

Les actions en amont des travaux portent sur un volet « recherche » :

- collecter et analyser les données énergétiques et architecturales disponibles sur les maisons du quartier afin d'identifier des logements représentatifs sur lesquels l'étude sera approfondie (lot 1). Cette action consiste à synthétiser et mettre à jour les travaux déjà effectués par le passé et à procéder à un état des lieux complémentaire du parc de logements du quartier de Malartic, du point de vue architectural, thermique et énergétique et du point de vue structure et mécanique des logements. L'objectif est d'avoir une connaissance solide du parc pour proposer des solutions d'amélioration adaptées à la demande des riverains et réalisables techniquement.
- rechercher des solutions techniques possibles et mettre au point un outil d'aide à la décision (lot 2). Il s'agit de développer une méthodologie s'appuyant sur les résultats du diagnostic pour proposer des solutions techniques hiérarchisées et chiffrées. Cet outil d'aide à la décision permettra aux habitants d'identifier les travaux prioritaires à mener pour améliorer la performance de leur logement en fonction de leur budget.
- déterminer l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, le montage juridique et financier du dossier (lot 3). Il s'agit d'accompagner la maîtrise d'ouvrage afin de garantir la concrétisation de chaque projet individuel de réhabilitation dans le cadre d'un projet d'aménagement global, condition *sine qua non* à l'obtention des financements.
- déterminer des maisons expérimentales et mettre en œuvre des expérimentations (lot 4). 10 maisons sont d'ores et déjà choisies sur des critères de représentativité pour expérimenter le projet. Il s'agit ici de concevoir et d'enclencher les travaux sur ces 10 maisons : rédiger un DCE, évaluer un budget et un planning pour chaque maison puis réaliser la synthèse technico-économique de la réalisation par rapport au budgétisé.

Des actions en aval des travaux sont également prévues :

- contrôler les résultats des expérimentations (lot 5). Le site de Malartic pourrait être un site pilote en matière de retour d'expérience sur des opérations de réhabilitation à haute efficacité énergétique et à faible impact environnemental. Ce lot a pour objet de mettre en place des outils de suivi des phases réalisation des travaux et exploitation des logements rénovés, afin d'évaluer l'impact réel en termes de réduction des besoins énergétiques et d'amélioration du niveau de confort, des risques liés à la mise en route des nouvelles solutions techniques, des techniques mises en œuvre et des coûts d'investissement et d'exploitation.
- former les professionnels parties prenantes du projet ou intéressées par son caractère exemplaire, en assurer la publicité, communiquer autour des résultats dans un objectif de reproduction de l'opération au niveau du quartier et à l'extérieur (lot 6).

Une coordination de l'ensemble est également prévue (lot 0) afin d'assurer la bonne articulation entre les différents lots et pour les partenaires, soit entre eux soit avec les habitants.

Calendrier du projet :

L'opération est prévue pour durer 36 mois. Elle a débuté en février 2012 et doit se terminer en février 2015.

Liens avec les objectifs du plan climat communautaire et intérêt communautaire :

Il convient de ne pas considérer la participation de la Cub comme l'accompagnement d'un mécanisme permettant la réhabilitation de 10 maisons expérimentales mais bien de soutenir la mise au point d'un dispositif technique, organisationnel et financier permettant de rendre reproductible la rénovation énergétique à un vaste parc de maisons individuelles. Ainsi, le caractère innovant des mécanismes de financement envisagés mérite d'être souligné : bien qu'il reste à ce stade complexe et à expérimenter, le projet garantit aux propriétaires un autofinancement de leurs travaux de réhabilitation énergétique par l'investissement dans des parcs éoliens.

De plus, l'outil d'aide à la décision sera partagé et accessible librement à l'ensemble des cofinanceurs du projet.

Or, le plan d'actions du plan climat de la Cub adopté en février 2011, préconise la rénovation énergétique à grande échelle sur le territoire communautaire. Il s'est fixé l'objectif d'une baisse de 60% des consommations d'énergie sur l'ensemble du patrimoine bâti de la Cub, d'ici à 2050. Outre la question des solutions techniques à préconiser pour obtenir des résultats efficaces, celle du financement des travaux se pose de manière cruciale. L'Agence locale de l'énergie et du climat estime à 250 M € / an pendant 40 ans le coût des travaux de réhabilitation qu'il faudrait engager pour atteindre les objectifs du plan climat. De par les enjeux techniques, financiers, organisationnels, qu'il soulève et le caractère innovant et reproductible des réponses qu'il propose d'expérimenter, notamment en termes de financement des travaux, le projet porté par l'association « des fourmis dans le compteur » participe pleinement aux objectifs du plan climat communautaire.

Par ailleurs, le Plan Climat de la Cub prévoit dans son plan d'actions de faciliter l'engagement des travaux de rénovation thermique et notamment « d'inciter l'action des coopératives d'habitants » dans ce domaine.

Coût du projet Fourminergie

L'association évalue l'investissement total à environ 1 M €. Ce montant comprend le financement de la coordination des différents lots, des études préparatoires, des travaux proprement dits sur les 10 maisons sélectionnées sur des critères de représentativité, de l'accompagnement des travaux, du suivi des consommations et de promotion de la méthode. A propos de ce dernier poste, il convient de souligner le fait que l'objectif est bien la diffusion la plus large qui soit de la méthode dans un but de reproductibilité de l'opération.

Financement du projet :

L'association sollicite une somme totale d'environ 240 000 € de subventions publiques pour les études et l'accompagnement. Fourminergie est d'ores et déjà soutenue à hauteur de 102 498 € (soit 10% du budget total) par le Conseil Régional d'Aquitaine, dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement (PRAE) élaboré conjointement avec l'Ademe. Par cet engagement, le Conseil Régional a souhaité valoriser le mécanisme financier expérimental, le caractère coopératif et reproductible du projet.

Pour ce qui concerne le volet opérationnel du projet, l'association « des fourmis dans le compteur » sollicite une participation financière de la CUB à hauteur de 70 000 € afin de lui permettre d'assurer l'exécution des lots 3. « Montage d'opérations » et la partie hors travaux du lot 4. « Réalisations expérimentales sur certaines maisons de Malartic ». (préparation des budgets, planning, dossier de consultation des entreprises...).

Rappelons que le financement des travaux de réhabilitation proprement dits est assuré de façon autonome par les membres de la coopérative, et ne fait par conséquent l'objet d'aucune demande de subvention.

Le détail du budget prévisionnel du projet figure dans le tableau présenté en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la présente délibération :

Le conseil de communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'actions du plan climat

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de réhabilitation énergétique et de soutien aux coopératives d'habitants, soutenir le projet porté par l'association « des fourmis dans le compteur » consistant à mettre en place un outil reproductible d'aide à la décision et d'accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation énergétique en maison individuelle.

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention d'un montant de 70.000 € à l'association « des fourmis dans le compteur » pour la réalisation d'un outil reproductible d'aide à la décision et à la réalisation de travaux de rénovation énergétique en maison individuelle,

Article 2 :

D'approuver la convention financière ci-annexée (annexe 1),

Article 3 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : Imputation 204, fonction 72, compte 204 22, CRB UE00, programme HPP04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2013**

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2013

Mme. LAURE CURVALE